

N/Réf. : 100/2021–JD/JR

Châtillon sur Indre, le 27 mai 2021

Objet : Organisation des visites aux résidents

Madame, Monsieur

Suite au nouveau protocole qui nous a été transmis par l'ARS Centre Val de Loire le 17 Mai 2021, les visites pour les résidents s'organisent de la façon suivante à compter de ce jour :

- Les visites sont possibles en espace collectif et en chambre sur rendez-vous uniquement. La prise de rendez-vous s'effectue tous les jours de 10h30 à 12h auprès de l'agent d'accueil-filtrage au 02 54 02 32 17.
- Les visiteurs extérieurs sont invités à procéder à un dépistage par test RT-PCR 72 heures avant la visite ou, à défaut, à un dépistage par test antigénique en pharmacie dans la journée de la visite ou à présenter une attestation vaccinale – schéma complet.
- Il est rappelé que les visites ne sont pas autorisées pour toute personne revenant d'un pays hors UE et devant respecter un isolement de 7 jours, même en cas de test négatif.
- Les gestes barrières doivent être maintenus (port du masque chirurgical et lavage des mains ou friction au gel hydro alcoolique) par tous y compris les personnes vaccinées. En effet, la couverture vaccinale des résidents et surtout des professionnels en EHPAD ne permet pas pour l'instant de revenir à une vie sociale sans contrainte d'organisation et d'hygiène spécifique à la situation pandémique actuelle.
- Le remplissage de l'auto-questionnaire et du registre de traçabilité sera demandé aux visiteurs à leur arrivée.
- A l'issue de la visite, les résidents non vaccinés se feront dépister par test RT-PCR 7 jours après la visite. Ils ne participeront pas aux activités collectives et ne prendront pas leurs repas en salle à manger pendant 7 jours.

Le protocole complet est disponible sur le site internet du centre hospitalier <https://www.ch-chatillonsurindre.fr>

En cas de non respect des gestes barrières et des consignes, les visiteurs se verront interdire l'accès à l'établissement.

Nous sommes conscients que ces mesures d'assouplissement ne permettent pas encore une totale liberté de visite mais nous comptons sur votre compréhension et nous espérons que vous pourrez profiter pleinement des moments passés avec vos proches.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

L'Adjoint au Directeur,



Jocelyne DELANNE